

EUROMAD 2023 -MODÉLISATION DU CONSEIL EUROPÉEN



Sommet UE-Candidats à l'adhésion

“ Quelles places polyformes pour de nouveaux intégrants  
dans l'UE ?”

Commissaires: GAILLOT Charline, KERJAN Pablo, LÓPEZ Patricia, SALAFRANCA Carmen

# ***SOMMAIRE***

## **I. Introduction**

## **II. La procédure d'adhésion à l'UE**

- a. L'élargissement et le processus d'adhésion à l'Union
- b. Les objectifs
- c. Le rôle du conseil

## **III. En cas de réponse positive, une stratégie de pré-adhésion est mise en œuvre**

## **IV. Conclusion**

## **V. Bibliographie**

# I. Introduction

À l'heure actuelle, l'Union européenne compte 27 Etats membres. Ils n'étaient que six pays, l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, lors de sa création en 1957 par le Traité de Rome, appelé auparavant la Communauté économique européenne (CEE).

Quand cette dernière a pris son nom d'Union européenne en 1992, elle s'était déjà élargie et comptait alors 12 Etats membres. Puis celle-ci s'est encore agrandie à quatre reprises jusqu'en 2013. Elle a connu son premier départ en 2020 de la part du Royaume-Uni, comptant ainsi 27 Etats membres.



L'UE intègre de nouveaux membres, par le biais du processus d'élargissement, du moment qu'ils remplissent quelques conditions d'ordre politique et économique. La politique d'élargissement de l'Union européenne est régie par l'article 49 du traité. Tout Etat européen respectant les principes fondamentaux de l'UE énoncés à l'article 2 (dignité humaine, liberté, démocratie, état de droit, droits de l'homme...) peut demander à devenir membre de l'Union.

Le processus encourage la mise en place de réformes démocratiques et économiques dans les pays qui souhaitent devenir membres de l'UE et favorise une plus grande stabilité et prospérité en Europe.

## II. La procédure d'adhésion à l'UE

### a. L'élargissement et le processus d'adhésion à l'Union

Un processus par lequel l'Union européenne accueille les pays qui souhaitent devenir États membres, après avoir rempli un ensemble de conditions politiques et économiques, est considéré comme un élargissement.

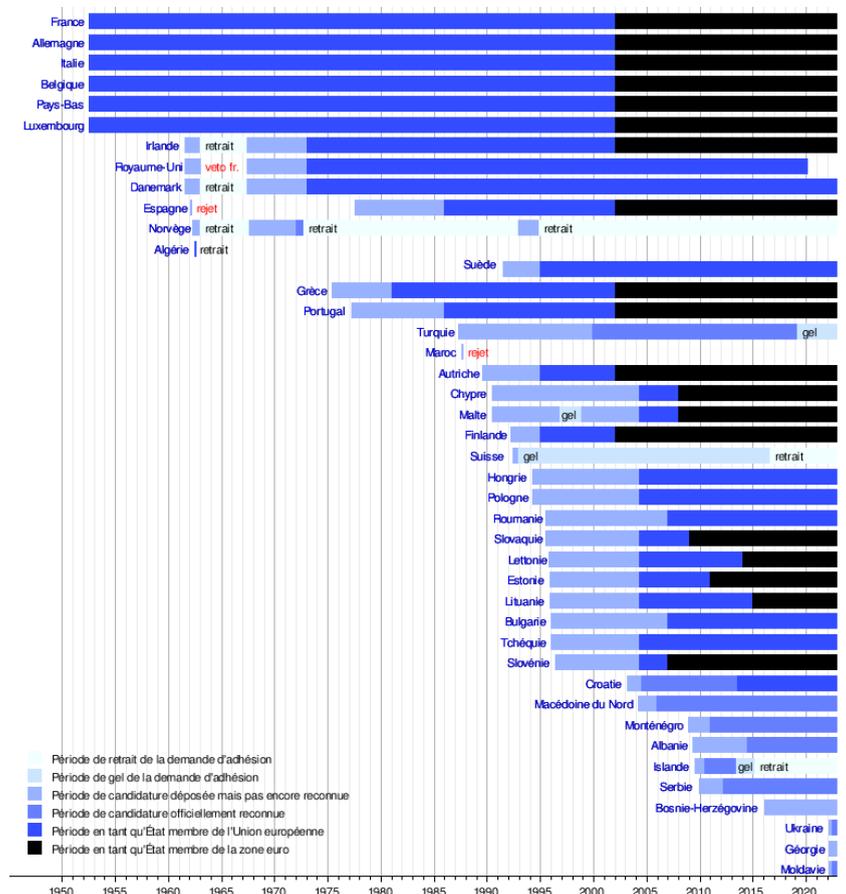
Tout État européen qui respecte les valeurs démocratiques de l'UE et s'engage à les promouvoir peut présenter une demande d'adhésion à l'UE.

Les critères de Copenhague nommés en base à la réunion du Conseil européen tenue à Copenhague en 1993, sont les conditions auxquelles chaque pays candidat doit satisfaire pour devenir un État membre de l'UE. Ce conseil européen a défini trois séries de critères à l'adhésion des pays à l'UE, confirmés par le traité de Lisbonne:

- politiques: État de droit, système démocratique stable, protection des minorités
- économiques: économie de marché viable, capacité de faire face à la concurrence à l'intérieur de l'Union
- acquis communautaire: socle commun de droits et d'obligations qui lie l'ensemble des pays de l'UE en tant que membres de l'Union

Ce dernier est en évolution constante et doit être transposé par les pays candidats dans leur législation nationale et être appliqué au plus tard le jour de leur adhésion effective à l'Union.

En 2022, sept candidats officiels à l'élargissement sont reconnus : la Turquie depuis 1999, la Macédoine du Nord depuis décembre 2005, le Monténégro depuis 2010, la Serbie de mars 2012, l'Albanie juin 2014, la Moldavie et l'Ukraine les plus récents depuis 2022. L'Islande a retiré en mars 2015 sa candidature déposée en 2009. La Bosnie-Herzégovine a par



ailleurs déposé sa candidature, mais elle n'est pas encore reconnue, il en est de même pour la Géorgie.

### *b. Les objectifs*

Le processus d'élargissement sert les intérêts des États membres ainsi que ceux des pays candidats. L'Europe devient ainsi un espace plus sûr et plus prospère, notamment en promouvant la démocratie et les libertés fondamentales. Pendant ce processus, la Commission aide les pays souhaitant adhérer à l'UE à satisfaire les critères requis et à mettre en œuvre les réformes démocratiques et économiques nécessaires. Les résultats des réformes doivent être solides, durables et irréversibles.



Les objectifs sont:

- promouvoir la paix et la stabilité dans les régions proches des frontières de l'UE
- contribuer à améliorer la qualité de vie de la population grâce à l'intégration et la coopération par-delà les frontières
- accroître la prospérité et les perspectives des entreprises et des citoyens européens
- orienter, soutenir et suivre les évolutions dans les pays souhaitant adhérer à l'Union européenne, dans le respect des valeurs, des législations et des normes de l'UE

### *c. Le rôle du conseil*

Comme énoncé plus tôt dans le rapport, les pays qui satisfont les critères d'adhésion peuvent déposer la demande de candidature. Le 14 décembre 2021, les dernières conclusions du Conseil relatives à l'élargissement ont été approuvées. Il a souligné la nécessité d'appliquer une conditionnalité équitable et rigoureuse et le principe des mérites propres.



C'est le but du Conseil d'établir et superviser ce processus d'élargissement et les négociations d'adhésion. Ce dernier agit la plupart du temps sur la base d'un accord unanime entre tous les Etats membres de l'UE. Il insiste sur l'importance du maintien et de l'approfondissement de son propre développement, ainsi que sa capacité à intégrer de nouveaux membres.

Afin de soumettre sa candidature au Conseil, le pays candidat demande à la Commission d'évaluer son aptitude à remplir les critères de Copenhague. Le Conseil arrête ensuite un mandat de négociation sur la base de l'avis de la Commission. Donc les négociations peuvent commencer à avoir lieu.

Les négociations prennent du temps, car les pays candidats doivent intégrer dans leur droit national un très grand nombre d'actes législatifs européens. Ils bénéficient pour cela d'une aide financière, administrative et technique durant la période de préadhésion.

### **III. Stratégie de préadhésion**

Le Conseil de Copenhague a établi une série de lignes directrices en matière de coopération avec les pays associés en vue de l'adhésion à l'Union.

Pour sa part, le *Conseil européen d'Essen* (1994) a décidé de donner un dynamisme nouveau au processus de rapprochement des PECO (pays d'Europe centrale et orientale) associés et a mis en place une stratégie globale pour rapprocher davantage ces pays de l'Union européenne.



Tout d'abord, à travers des relations structurées entre les États associés et les institutions de l'Union, on vise à favoriser la confiance mutuelle et à mettre en place un cadre pour l'examen de questions d'intérêt commun. Des mesures doivent être prises dans les domaines ayant une dimension transeuropéenne (l'énergie, l'environnement, les transports, les sciences, la technologie...), mais aussi la PESC (politique étrangère et de sécurité commune), les affaires intérieures et la justice.

D'autre part, l'élément principal du rapprochement, selon le Conseil européen, est la préparation des États associés à l'intégration dans le marché intérieur de l'Union par l'adoption progressive de l'acquis communautaire.

À cet effet, l'objectif de cette stratégie était de fournir un plan de route aux pays associés qui se préparent à l'adhésion.

En deuxième lieu, et en vue de la préparation de l'élargissement du marché intérieur, la stratégie définie à Essen comportait des mesures à court terme (instruments de défense commerciale, commerce des produits textiles, cumul des règles d'origine, alignement du calendrier pour la Bulgarie et la Roumanie et adaptation des accords d'association).

Par ailleurs, une série de mesures à moyen terme ont également été définies dans le domaine du marché intérieur et de la politique de concurrence et des aides publiques (essentiellement).

Enfin, la phase de pré adhésion d'un pays à l'UE, suite à une réponse positive de la part du conseil, repose sur diverses formes de coopérations, nécessaires pour l'intégration des pays concernés à l'Union européenne.

## **IV. Conclusion**

En somme, l'union politico-économique qu'est l'Union européenne n'est pas fermée à l'intégration de nouveaux Etats dans sa liste de membres. Les pays aspirant à leur intégration dans l'Union doivent cependant remplir divers critères politiques et économiques assurant à l'Union européenne et à ses membres d'y tirer un certain avantage. La procédure d'intégration d'un nouvel État au sein de l'UE prend souvent de nombreuses années ce qui peut, parfois, amener des pays ayant formulé une demande d'intégration, comme la Turquie en 1999, à se re-questionner sur son envie de devenir État membre.

## **VI. Bibliographie**

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/>  
[https://ec.europa.eu/info/policies/eu-enlargement\\_fr](https://ec.europa.eu/info/policies/eu-enlargement_fr)  
<https://www.vie-publique.fr/fiches/20366-quelles-sont-les-conditions-et-les-modalites-dadhesion-lue>  
<https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/la-procedure-d-adhesion-a-l-union-europeenne/>  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Acquis\\_communautaire](https://fr.wikipedia.org/wiki/Acquis_communautaire)  
<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/enlargement/#Accession>  
[https://www.europarl.europa.eu/enlargement/briefings/24a1\\_fr.htm#:~:text=L'objectif%20de%20cette%20strat%C3%A9gie,Union%20avant%20m%C3%A9me%20l'adh%C3%A9sion.](https://www.europarl.europa.eu/enlargement/briefings/24a1_fr.htm#:~:text=L'objectif%20de%20cette%20strat%C3%A9gie,Union%20avant%20m%C3%A9me%20l'adh%C3%A9sion.)